

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lisa-senecal-cssdhr-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/75c1a8a00085f211a66d2721>

Date d'obtention : 2024-10-24 15:41:02

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Qu'il importe de déterminer la nature des gestes posés afin de procéder ou non au questionnement des élèves impliqués (rôle de l'instigateur), de ne pas consulter le contenu produit et/ou partagé, de saisir les appareils.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

La marche à suivre est très claire, alors je saurai comment diriger mes interventions.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

De déterminer le rôle joué par l'élève afin de m'assurer que je dois le questionner ou non, m'assurer de faire la procédure avec tous élèves impliqués.